

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 6 – Novembre-Décembre 2010

La problématique de l'enseignement

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 6 – Novembre-Décembre 2010

SOMMAIRE

S'il ne relève pas directement des compétences de la Région wallonne, l'enseignement n'en constitue pas moins, avec la recherche et la formation, l'un des axes fondamentaux du redressement wallon.

Notre enseignement est sans conteste l'un des mieux financés au monde. Mais ses résultats ne sont pas à la hauteur.

Le présent Cahier aborde la problématique sans tabous.

Survol également des bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie au cours des mois d'octobre et novembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT	5
Le classement PISA 2006	5
L'analyse du Professeur Robert Deschamps	6
La question de la mixité sociale	8
Le modèle finlandais	9
Des sensibilités tranchées	11
Comparaison des systèmes d'enseignement en France et en Communauté française de Belgique	15
BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE	22
Embellie pour le ministre Henry	22
Décumul : Ecolo s'est fait avoir	22
La SWRT doit faire marche arrière	24
Armes wallonnes	25
Namur définitivement capitale de la Wallonie	25
Gouvernance	26
Zonings recalés en Wallonie	26
Chômage en baisse	27
Quand le halal fait recette	27
Exportations en hausse de près de 20 %	27
Soins palliatifs	29
La Wallonie grignote son retard fiscal sur la Flandre	29
Inquiétudes des CPAS wallons	29

Le mérite wallon	30
Le grand centre européen de Janssen à La Louvière	30
Les Wallons plébiscitent l'éolien	31
Arcelor bloque le Trilogiport	31
Aéroports : 375 millions aux riverains	32
Budget 2011	32
André Antoine raconte des blagues	33
Des hectares pour les zonings	33
Recul, pour le 7^e mois consécutif, du chômage	34
Le ministre Marcourt a-t-il menti ?	34
Pour un pacte social wallon	35

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement, on le sait, ne relève pas des compétences de la Région wallonne. Il n'en constitue pas moins, avec la recherche et la formation, l'un des axes fondamentaux du redressement wallon.

Dans une interview accordée à « La Libre Belgique », le 27 octobre 2010, Philippe Maystadt, le président de la Banque européenne d'investissement (BEI), estime qu'il faut être prudent lorsqu'on parle du sous-financement structurel de la Communauté française, car *quand on compare ce que la Communauté française dépense par élève dans l'enseignement secondaire, on est parmi les champions.* ? Par contre, s'empresse-t-il d'ajouter : *quand je vois les performances de ces élèves dans les enquêtes Pisa... Cela interpelle.*

Classement PISA 2006 (score des élèves de 15 ans)

<i>Sciences</i>			<i>Mathématiques</i>		
1.	Finlande	563	1.	Finlande	548
2.	Canada	534	2.	Corée du Sud	547
3.	Japon	531	3.	Cté. flamande	543
4.	Nouv. Zélande	530	4.	Pays-Bas	531
5.	Cté. flamande	529	5.	Suisse	530
6.	Australie	527	6.	Canada	527
7.	Pays-Bas	525	7.	Japon	523
8.	Corée du Sud	522	8.	Nouv. Zélande	522
9.	Cté. germano.	516	9.	Australie	520
10.	Allemagne	516	10.	Cté. germano.	514
11.	Royaume-Uni	515	11.	Danemark	513
12.	Rép. tchèque	513	12.	Rép. tchèque	510
13.	Suisse	512	13.	Islande	506
14.	Autriche	511	14.	Autriche	505
15.	Irlande	508	15.	Allemagne	504
16.	Hongrie	504	16.	Suède	502
17.	Suède	503	17.	Irlande	501
	Moyenne OCDE	500		Moyenne OCDE	498
18.	Pologne	498	18.	France	496
19.	Danemark	496	19.	Royaume-Uni	495
20.	France	495	20.	Pologne	495
21.	Islande	491	21.	Rép. slovaque	492
22.	États-Unis	489	22.	Hongrie	491
23.	Rép. slovaque	488	23.	Cté. française	490
24.	Espagne	488	24.	Luxembourg	490
25.	Norvège	487	25.	Norvège	490
26.	Luxembourg	486	26.	Espagne	480
27.	Cté. française	486	27.	États-Unis	474
28.	Italie	475	28.	Portugal	466
29.	Portugal	474	29.	Italie	462
30.	Grèce	473	30.	Grèce	459
31.	Turquie	424	31.	Turquie	424
32.	Mexique	410	32.	Mexique	406

L'analyse du Professeur Robert Deschamps

Observateur attentif de l'enseignement, l'économiste Robert Deschamps des Facultés de Namur vient de sortir un « Cahier de recherche », intitulé « Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons ». Dans « La Libre Belgique » du 20 octobre 2010, Paul Gérard présente le document.

Le constat que dresse le professeur est alarmant : C'est que depuis 2008, rien n'a changé. Au contraire, la situation s'est dégradée : on dépense encore plus pour l'enseignement en Communauté française – il figure parmi les mieux financés et le taux d'encadrement des élèves est particulièrement généreux – mais les résultats sont encore moins bons.

Les ultra-régionalistes revendiquent, on le sait, la suppression pure et simple de la Communauté française et les transferts de ses compétences aux Régions wallonne et bruxelloise. Un scénario que ne soutient pas le Professeur Deschamps : *Nous serions tous perdants, Bruxellois comme Wallons.*

Selon lui, la situation ne pourra s'améliorer que via des mesures radicales, impliquant *un solide changement de mentalité*. Et de prôner *un nouveau Pacte scolaire*, qui sera scellé par les quatre grands partis, la Communauté et les Régions wallonne et bruxelloise (Cocof).

De façon à mesurer les progrès effectués, Robert Deschamps propose que les élèves soient évalués, de manière externe, à deux reprises : avant la période d'inscription en secondaire et en fin de 4^e secondaire. Cela permettra de déterminer le progrès que l'école a fait faire à l'élève. Un label pourrait être attribué aux écoles qui, sur l'ensemble de leur public, apportent le plus de valeur ajoutée.

Pour encourager les écoles secondaires à accueillir les élèves plus faibles ou de milieux défavorisés, Robert Deschamps suggère de mettre en place des incitants plutôt que des contraintes, comme c'est le cas avec le décret mixité actuel. L'évaluation de 6^e primaire permettrait de distinguer les élèves « forts » (par exemple, ceux qui ont plus de 60 % et n'ont jamais doublé) des élèves « faibles ». Une école qui inscrirait un élève fort recevrait 25 % d'encadrement et de budget de fonctionnement en moins que si elle inscrit un élève faible, celui-ci nécessitant en effet davantage d'accompagnement. Ainsi, chaque école serait incitée à inscrire des élèves faibles. En outre, l'école n'aura plus intérêt à évacuer en fin de 1^{ère} année des élèves faibles, car c'est leur progression et non le niveau atteint qui importera pour elle.

Pour pouvoir atteindre au mieux l'objectif fixé, Robert Deschamps estime que l'école (équipe directeur/enseignants) doit disposer d'une autonomie accrue, notamment pour recruter les enseignants et faire l'arbitrage entre les ressources destinées aux heures de cours et à d'autres activités. Par exemple, l'école pourrait supprimer des cours à option et utiliser le budget équivalent à accompagner des élèves ou soutenir des jeunes enseignants.

Robert Deschamps met également l'accent sur la responsabilisation des élèves et des parents. Accorder de l'importance aux devoirs corrigés; réhabiliter les examens de passage, en consacrant de l'encadrement (pourquoi pas des profs seniors ?) à leur préparation; conscientiser les parents dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école, voire les sanctionner financièrement (via les allocations familiales).

Il importe également, poursuit Robert Deschamps, de regrouper les trois réseaux officiels (Communauté, provinces, communes). Un PO officiel unique serait institué par bassin scolaire (plus ou moins par arrondissement). Une même structuration pourrait être instituée dans le réseau libre. Dans chaque bassin, des collaborations officiel/libre devraient être encouragées, y compris la possibilité, pour les profs, de changer de réseau.

Engager les mieux classés parmi les candidats, les intégrer et les accompagner; supprimer les préretraites à 55 ans et confier aux 55–65 ans des tâches d'accompagnement d'élèves ou de jeunes enseignants ; rendre compatibles les différents statuts des enseignants selon les réseaux...

o

Dans « Le Soir » du 3 décembre 2010, Robert Deschamps est interrogé par Pierre Bouillon au sujet de la revalorisation salariale des enseignants souhaitée par les syndicats. Voici sa réponse :

Si l'on observe les perspectives budgétaires de la Communauté française, il n'y a pas de marge disponible avant 2014–2015. D'ici là, elle sera en déficit, chaque année, même à dépenses constantes. Et ceci est dit sans tenir compte des modifications en vue de la loi de financement des Communautés et Régions. Et sans tenir compte de l'impact, sur la Communauté, de l'effort d'austérité de 22 milliards, qui touchera tous les pouvoirs.

Et Robert Deschamps de poursuivre :

Il serait imprudent d'engager des dépenses supplémentaires. Je rappelle que la Communauté française est l'un des quatre « pays » où le citoyen contribue le plus généreusement, via l'impôt, pour son école – elle se situe derrière les Danemark, Islande et Suède. Deux : depuis le refinancement de 2001, nos dépenses d'enseignement se sont emballées. Entre 2001 et 2008, les dépenses nouvelles (1.200 millions) ont représenté le double du refinancement (630 millions). Pendant la phase de récession 2008–2010, l'augmentation des dépenses (+ 570 millions) n'a pas été compensée par les recettes, qui ont baissé de 185 millions.

Ces surcroûts de dépenses, précise l'économiste, s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre d'enseignants. Et de conclure :

Avec la DPPR (disponibilité précédant la retraite), qui offre de partir à 55 ans, la

Communauté est le seul pouvoir au monde à autoriser ses agents à partir dix ans avant l'âge de la retraite. Ça coûte cher. Et ça crée une pénurie d'enseignants expérimentés – ils sont plus de 7.500 en DPPR. Anormal. Il faut mettre fin à ce système, mais tout en élargissant l'autonomie des écoles – il faut que la charge professorale ne se borne plus à compter les heures en classe ; il faut tenir compte des prestations hors classe, intégrer l'accompagnement des jeunes ou l'accompagnement, l'été, des élèves qui préparent leurs examens de passage. L'autre exemple, c'est le décroisement à mener, au moins entre les trois réseaux officiels. On éparpille les moyens. Et des décroissements sont possibles aussi avec le réseau libre.

La question de la mixité sociale

Lutter contre l'échec scolaire en soutenant la mixité sociale. Tel est l'objectif avoué du décret inscriptions de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie-Dominique Simonet.

Pour le Secrétariat général de l'Enseignement catholique (Segec), qui a enquêté, en septembre et en octobre, auprès des directeurs de ses écoles secondaires, il est clair que le but n'est pas atteint. 81 % des directeurs estiment que le décret est sans effet. Pour 13 % d'entre eux, la composition du public scolaire a même évolué vers moins de mixité sociale.

Rappelons que le décret prévoit d'attribuer dans chaque école 20 % de places à des élèves à indice socio-économique faible. Cela n'a pu être possible que dans un nombre restreint d'écoles. Et le Segec de constater que les priorités de type géographique (distances entre domicile, école primaire et école secondaire), qui contraignent les élèves à opter pour des établissements situés au plus près de chez eux, ne contrecarrent en rien les inégalités sociales qui épousent aussi les frontières des quartiers.

Ceci dit, les directeurs catholiques jugent le décret Simonet (CDH) plus satisfaisant que le décret Arena (PS) et ses files, et le décret Dupont (PS) et ses tirages au sort. Pourquoi ? Essentiellement grâce au « formulaire unique » (93 % d'avis favorables) sur lequel les élèves devaient noter leurs(s) choix d'école(s), formulaire qui a permis d'éviter le phénomène des inscriptions multiples qu'avait généré le décret Dupont.

Les directeurs pointent toutefois des difficultés importantes dans l'utilisation du logiciel de géolocalisation Google Map (40 % d'avis défavorables) ou dans l'obligation qui leur était faite d'inscrire jusqu'à 102 % des places disponibles. Cette règle, combinée au pouvoir de la Commission interréseaux des inscriptions (Ciri) d'obliger les écoles à inscrire un élève en plus par classe, a pu mener des écoles à inscrire jusqu'à 106 % des places disponibles, sans pour autant bénéficier de personnel supplémentaire.

L'enquête a enfin permis de voir que, dans les établissements complets, 93 % des élèves ont finalement obtenu leur premier choix. Pour le Segec, c'est là un beau succès qui démontre que le Ciri a bien fonctionné.

Source : Laurent Gérard – « La Libre Belgique » – 16 novembre 2010.

Le modèle finlandais

La Finlande : 5.277.000 habitants. La Communauté française de Belgique : 4.600.000 habitants. Des budgets à peu près semblables pour l'enseignement, mais avec des résultats très différents. La Finlande se trouve en tête du classement PISA, alors que la Communauté française se situe en dessous de la moyenne des pays concernés par les enquêtes.

La haute qualité pédagogique des écoles finlandaises résulte directement d'une politique volontariste d'égalité des chances élaborée dans les années 60 et mise en oeuvre à l'échelle nationale dans les années 70. Cette politique a prouvé que la diversité socio-culturelle des élèves ne nuit pas à la qualité pédagogique de l'enseignement. Au contraire, elle dynamise la pédagogie car elle force l'enseignant à remettre régulièrement en question ses méthodes d'apprentissage. De plus, une pédagogie prenant en compte les différents niveaux favorise l'apprentissage de tous, les plus faibles suivant l'exemple des plus forts et les plus forts développant leurs capacités en abordant des contenus plus ardues et en soutenant les autres élèves (système d'entraide à la fois efficace pour développer les capacités mentales de tous et pour renforcer le groupe). Les résultats de tous les élèves sont excellents, élevés ou bons.

Jusque dans les années 60, la Finlande comptait des écoles semi-privées et des écoles publiques. À partir des années 70, elles furent fondues en un seul réseau public, les écoles semi-privées ayant 7 ans pour se conformer aux normes des écoles publiques au risque d'être tout simplement fermées.

Aujourd'hui, les écoles dépendent des communes, à l'exception de trois écoles de l'État (une pour élèves handicapés, une russo-finnoise et une russo-francophone) et de cinq écoles totalement privées (une germanophone, une anglophone, une juïque et deux chrétiennes, qui représentent 0,4 % des établissements scolaires).

Lorsque la réforme fut introduite, on pensait que le niveau allait baisser. Or, les plus faibles ont été entraînés par les autres et ils sont encore très forts par rapport à la moyenne européenne.

Voyons à présent quels sont les grands principes de l'enseignement finlandais.

- Égalité d'accès – pas de sélection : toutes les écoles offrent la même qualité pédagogique et les mêmes équipements ;
- Enseignement obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Jusqu'à 16 ans, l'école du quartier est fréquentée d'office. Le choix n'est possible qu'après 16 ans ;
- Enseignement fondamental en tronc commun de 7 à 16 ans : le « primaire » de 7 à 13 ans, le « collègue » de 13 à 16 ans. Pas de filière donc jusqu'à 16 ans, sauf un choix entre une troisième langue étrangère ou plus de maths ;

- Gratuité intégrale – école publique : scolarité, fournitures, matériel, instruments de musique ; bibliothèques bien fournies, ordinateurs, repas, transports, sorties de classes, voyages d'études, remédiation, logopédie, psychologue... ;
- Apprentissage précoce des langues ;
- Pas de notation avant 13 ans et pas de redoublement. Les élèves d'une même classe ont donc tous le même âge ;
- Toutes les matières doivent être réussies ;
- Remédiation précoce : tous les professeurs sont formés au repérage des difficultés (même avant l'âge de 6 ans) et à la remédiation. Si la tâche est trop importante, on fait appel au professeur « ultra-spécialisé » dans la remédiation. Celui-ci est disponible dans chaque école pour des cours particuliers. Un élève peut recevoir jusqu'à 6 heures de cours particuliers par semaine
- Équipes pédagogiques soutenues (formation continue) ;
- En classe, on parle, on explique, on comprend ; c'est ça la maison qu'on écrit ;
- Peu de travaux extra-scolaires. Les instructions pour le travail à domicile et la motivation pour celui-ci sont travaillées en classe (pistes, exemples...) ;
- L'école commence généralement à 8 heures et se termine à 13 heures. Un élève a toujours cours, il n'y a jamais de « trou » dans son horaire.

La notion d'atmosphère est importante. Les élèves n'ont jamais peur de venir à l'école. Les professeurs sont soucieux de motiver les élèves et d'effectuer le plus de travaux de groupes possibles. Les élèves participent activement aux cours. Ils peuvent se promener dans la classe et participent à l'entretien des locaux. À midi, ils disposent de 30 minutes à la cantine. Le restaurant (gratuit) propose des plats bien équilibrés et respectueux des conceptions sociales, religieuses ou des problèmes de santé des élèves. Comme la musique tient une grande place en Finlande, toutes les classes primaires possèdent des instruments de musique. À noter aussi que les élèves tutoient le professeur et se confient facilement à lui en cas de problème.

L'objectif explicite de réussite pour tous dans un enseignement de qualité favorise la solidarité entre élèves forts et faibles, et entre professeurs et élèves.

Les parents finlandais ont une grande confiance dans l'école et sont partenaires égaux avec elle. Ils siègent au sein des pouvoirs organisateurs et exercent un pouvoir décisionnel.

On évalue mais sans notes. Il s'agit donc d'appréciations écrites ou orales non chiffrées, l'essentiel étant d'apprendre à l'enfant à s'auto-évaluer et de l'aider à mieux s'orienter dans le supérieur. Le passage d'une année à l'autre est automatique. Le certificat de fin d'enseignement obligatoire indique les compétences de l'élève dans chaque matière et c'est sur base de ces constats que l'élève choisit une option au lycée et que celui-ci l'accueille.

La fréquentation du lycée se fait de 16 à 19 ans (lycée général ou professionnel avec options). Les trois années peuvent s'effectuer en 2, 3 ou 4 ans et on peut recommencer pour changer de filière.

Source : Compte rendu d'une conférence de Mme Anttila, le 15 janvier 2008, à la commune d'Auderghem, rédigé par Mme Lise Bruneel.
(www.skolo.org/spip.php?article478)

o

La Finlande, on voit de le voir, accorde un intérêt majeur à la remédiation.

À cet égard, il convient d'épingler le rapport 2010 de l'inspection scolaire en Communauté française, lequel indique que les professeurs semblent maintenant définitivement acquis à la nécessité de venir en aide aux élèves en difficultés.

Les inspecteurs mentionnent ce souci dans tous les niveaux de l'enseignement, soulignant des exemples où les professeurs usent même de leur temps libre pour venir en aide aux élèves à problèmes. Mais l'inspection scolaire pointe aussi que, trop souvent encore, la remédiation intervient après des contrôles certificatifs, alors qu'une intervention serait souhaitable sans attendre l'évaluation formelle.

Les mathématiques restent la matière où les difficultés sont les plus nombreuses.

Source : « Le Soir » du 10 novembre 2010.

Des sensibilités tranchées

Il n'est pas aisé d'aborder le dossier de l'enseignement en Belgique, tant il éveille des sensibilités tranchées.

Aussi avons-nous jugé opportun d'imaginer ce dialogue entre deux personnes aux points de vue opposés. Nous les appellerons Monsieur A et Monsieur B.

o

A. En septembre 2005, la présidente du CDH, Joëlle Milquet, proposait de mettre sur pied un partenariat public-privé pour la construction et la rénovation des écoles. *Il n'a pas de tabous à avoir si les moyens dégagés permettent aux services publics de fonctionner mieux*, déclarait-elle Cinq ans plus tard, je constate que ce projet n'a pu voir le jour et que rien de concret n'a été entrepris. Voyez le constat dressé par Jean-Claude Hariga, conseiller communal et médecin généraliste à Watermael-Boitsfort : *Les toilettes des écoles en Communauté française sont souvent dans un état déplorable*. Puisque Joëlle Milquet estime qu'*il n'y a pas de tabous à avoir*, pourquoi ne remettrait-on pas sur la table le Pacte scolaire, ce luxe ruineux que ne connaît aucun pays de l'Union européenne et que la Communauté française ne peut plus assumer ? Un État qui se respecte doit être en mesure de garantir un enseignement de qualité, neutre et absolument gratuit. Libre à ceux qui estiment, et c'est leur droit d'opter pour un autre type d'enseignement, à condition toutefois de ne pas en faire supporter le coût par la collectivité !

B. On pourrait commencer, comme le propose le Professeur Robert Deschamps, par fusionner les trois réseaux de l'enseignement dit « officiel » : Communauté française, provinces et communes. Pour ce qui est du réseau libre, je vous fais remarquer que des études démontrent qu'il coûte moins cher au contribuable que le réseau public. Il serait aussi de meilleure qualité.

A. Il est scandaleux de pratiquer cette sorte de concurrence franchement déloyale, quand on sait à quel point l'enseignement libre est subventionné ! En matière budgétaire, la Communauté française est obligée de fonctionner dans la plus totale transparence, alors qu'il est impossible de connaître avec exactitude l'état des comptes du réseau libre. Le seule manière de se faire une idée vraiment objective de la performance des divers réseaux serait, au départ de programmes scolaires identiques, d'organiser une épreuve finale identique, à l'instar de ce qui se passe en France avec le baccalauréat... En Finlande, qui se trouve en tête du classement Pisa, une politique volontariste a permis, dans les années 70, de fusionner en un seul réseau public les écoles semi-privées et publiques qui existaient jusqu'alors.

B. Pour ce qui des comptes du réseau libre, je vous signale que la loi relative aux ASBL impose dépôt des comptes et bilans au tribunal voire à la Banque nationale. La transparence est plus grande que pour nos partis, nos syndicats et nos mutuelles. Vous parlez de concurrence déloyale, mais les moyens alloués au libre n'atteignent pas les 75 % des moyens du réseau public prévus par le Pacte scolaire. Quant aux enquêtes Pisa, faut-il les prendre pour argent comptant ? Je me méfie de la seule performance érigée en mètre-étalon sans considération aucune des conditions d'apprentissage très différentes d'un pays à l'autre. C'est un peu comme si, au Tour de France, seule comptait la performance sans considérations aucune des seuils admissibles d'Epo et d'autres drogues !

A. Je ne peux pas vous rejoindre sur ce point. N'est-il pas normal d'être jugé sur ses résultats et ses performances ? Si une enquête Pisa révèle que les résultats d'un État ne sont pas à la hauteur, c'est à cet État de s'interroger sur sa gestion de l'enseignement et de réagir. Il me paraît, en tout cas, difficile de mettre en cause le sérieux scientifique des enquêtes Pisa. Elles analysent les savoirs et les savoir-faire, mais aussi le positionnement des jeunes par rapport aux disciplines existantes. On y trouve, entre autres, des analyses par discriminants, tels que le sexe, le milieu social... Le classement global est établi par pays, mais, pour certains pays, comme la Belgique, la Finlande, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, on dispose d'une analyse spécifique par régions. Outre ces enquêtes Pisa, nous ne pouvons pas ignorer les études universitaires très complètes, qui ont également abordé cette problématique avec la rigueur scientifique nécessaire. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été financées par le 7^e programme-cadre pour la recherche-cadre pour la recherche et le développement technologique de l'Union européenne. Le fait est, et on peut difficilement le nier, que notre enseignement n'est pas à la hauteur des moyens budgétaires qu'on lui consacre. Il n'est pas exagéré de parler de déliquescence. Les réformes pédagogiques successives – je pense notamment au « rénové – et de nivellement par la bas ne sont pas étrangères à cette évolution.

B. Cette baisse de niveau, vous la trouvez également en France...

A. L'un des amis, professeur d'université à l'étranger, me faisait récemment part de son expérience avec des stagiaires issus d'écoles d'ingénieurs françaises, pour constater que leur connaissance du français, tant au niveau de l'expression orale que de l'expression écrite, était largement supérieure à celle d'étudiants provenant de l'université en Communauté française. Sans doute la situation de l'enseignement en France s'est-elle aussi dégradée. Mais combien de nos rhétoriciens seraient en mesure de réussir l'épreuve de philosophie du baccalauréat ? À ce propos, ne serait-il sensé d'introduire dans le programme des deux ou trois dernières années du secondaire, un cours de philosophie et d'histoire des religions ? Un survol des grands courants religieux et de pensée serait de nature à favoriser l'esprit d'ouverture et de tolérance. Autre élément, qui me paraît extrêmement important : la connaissance des langues étrangères dans le contexte actuel. Où en sont, à cet égard, nos jeunes après six années d'études secondaires ? Incapables d'entamer une conversation élémentaire... Et que dire des lacunes au niveau de la culture générale. Je pense notamment à l'histoire, à la géographie ou aux grands auteurs classiques.

B. Comme vous noircissez le tableau ! Il est normal que nos étudiants soient nuls en philo, car ils n'ont aucune idée du cours. Pour ce qui est des langues étrangères, leur maîtrise ne me semble pas meilleure en France.

A. Il n'est tout de même pas normal que nos étudiants quittent actuellement le cycle secondaire sans avoir eu l'opportunité d'aborder les grands maîtres qui ont entrepris le questionnement radical. Comme l'a si bien dit André Comte-Sponville, *rien de ce qui est humain ou vrai n'est étranger à la philosophie*. La philosophie, c'est le contraire de la bêtise, du fanatisme et l'obscurantisme. Ou, pour citer Epicure, elle est *une activité qui, par des discours et des raisonnements, nous procure la vie heureuse*. Pourquoi nos jeunes devraient-ils donc être privés de la possibilité – et du plaisir – de philosopher ? Comparez les débats politiques en France et chez nous, il n'y a pas photo ! Je reviens maintenant à l'apprentissage des langues étrangères et je voudrais, sur ce point, reprendre l'exemple de la Finlande. Une population un rien supérieure à celle de la Communauté française, deux langues nationales – le suédois et le finnois –, des moyens, pour l'enseignement, fort comparables aux nôtres. Mais voyez comment les jeunes Finlandais jonglent avec les langues ! Je suis convaincu que c'est en regardant la réalité en face, en acceptant de reconnaître certaines carences graves, que l'on pourra aller de l'avant. Si nous abordons la situation de notre enseignement avec complaisance, si nous nous refusons à sortir de cette culture de la justification de la médiocrité, notre jeunesse sera irrémédiablement vouée aux lendemains qui déchantent.

B. Vous avez évoqué l'exemple du réseau unique en Finlande. Dans quels établissements et avec quels moyens financiers les pouvoirs publics pourraient-ils accueillir les élèves du réseau libre, qui représentent quelque 60 % dans le secondaire ?

A. Les subventions allouées au réseau libre pourraient être affectées au rachat des bâtiments des collèges ou à la construction de nouvelles écoles officielles. Quant aux enseignants laïcs du libre, ils seraient réaffectés dans le réseau public.

B. Il est naïf de croire que les bâtiments du réseau libre ont une valeur commerciale. Ils sont souvent dans un état de vétusté tel que les pouvoirs publics devraient engager des sommes très importantes.

A. Je constate pourtant que, dans le cadre de ce partenariat public-privé que j'ai évoqué tout à l'heure, le réseau libre n'a pas cru nécessaire d'introduire le moindre dossier...

B. Nous défendons, l'un et l'autre, l'idée d'un statut particulier d'intégration de la Wallonie à la France. Une assimilation immédiate serait, en effet, impensable, vu notamment les différences sensibles que présentent nos systèmes d'enseignement.

A. En effet. Mais nous pourrions aboutir, en quatorze ans, à une harmonisation complète. D'ici là, nous devons mettre tout en œuvre pour nous rapprocher de l'esprit français que Gilles de Robien, ministre français de l'Éducation, a magnifiquement résumé, le 8 novembre 2005, lors de l'installation du Haut Conseil de l'Éducation :

Il ne suffit pas non plus de répéter le mot « valeurs » ; il faut en citer le contenu :

- la liberté, qui est inséparable du respect de la loi ;*
- l'égalité, qui n'est pas l'égalitarisme, mais l'égalité des chances ;*
- la fraternité, qui commence par le respect d'autrui quel qu'il soit, et s'accomplit dans l'attachement à la communauté nationale.*

Les valeurs de l'École, ce sont aussi la laïcité, le respect du travail, la nécessité de l'effort, l'autorité du savoir, le respect des consciences.

Ces valeurs se résument en une formule, qui dit très bien l'idéal de la République : remplacer la naissance par le mérite.

Comparaison des systèmes d'enseignement en France et en Communauté française de Belgique

Remarque générale

La différence fondamentale réside dans le Pacte scolaire auquel est soumis l'enseignement en Communauté française de Belgique (CFB).

La durée de la scolarité obligatoire

France : 10 ans dont 2 à temps partiel (de 6 à 16 ans).

CFB : 12 ans dont 3 à temps partiel (de 6 à 18 ans).

En France, les études primaires se font en 5 ans et les études secondaires en 7 ans. En CFB, il s'agit de deux fois 6 ans.

Une période transitoire devrait permettre aux deux systèmes de se rapprocher.

Les programmes scolaires

En France, l'État élabore les programmes et détermine ce qu'il convient d'étudier durant une période. Il y a donc une centralisation. Les enseignants doivent suivre les programmes avec rigueur.

Les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire sont fixés par la Communauté Française pour ce qui concerne ses écoles et par les Pouvoirs Organisateurs des autres établissements scolaires (provinces et communes, enseignement libre confessionnel ou non) dans une perspective d'acquisition des compétences. Les programmes sont élaborés de la même manière et sont propres aux écoles de la Communauté Française, des provinces et communes (CEPEONS) et du réseau libre (FELSI et FESEC). Les outils pédagogiques sont propres à chaque réseau. Toutefois, les programmes scolaires doivent s'inscrire dans le cadre des « socles de compétences » définis par le pouvoir politique et des outils d'évaluation des étudiants sont produits par le Gouvernement et diffusés à titre indicatif.

Des économistes ont dénoncé le fait que la CFB investit des sommes colossales dans l'enseignement, qui sont loin d'être en rapport avec les résultats obtenus (voir l'enquête PISA). Une explication, parmi d'autres : le niveau scolaire a baissé. Cela est dû, en partie, à la formation du professeur et au mode d'accès à la profession.

Certaines matières (éducation civique, philosophie) ne sont pas enseignées en CFB.

Une différence énorme : nous ne connaissons pas le baccalauréat, épreuve externe unique pour l'ensemble des étudiants terminant le cycle secondaire. En CFB, chaque école secondaire délivre ses attestations ; dans l'enseignement primaire, une épreuve

externe commune à tous les réseaux sera obligatoire en 2009 au terme de la 6^e primaire.

L'accès à la profession

En France, il est conditionné à un titre pédagogique acquis à l'université (en 2009, le master sera obligatoire). Il y a également un concours : CAPES (public) et CAFEP (privé) ou agrégation.

En CFB, il faut un titre pédagogique acquis à l'université (licenciés-agrégés) ou en haute école (instituteurs et régents).

Les régents (enseignement secondaire inférieur) n'existent pas en France.

La vie scolaire

La France compte 175 jours de classe par an, la CFB 182.

Une leçon dure 55 minutes en France, 50 en CFB.

Semaine de 6 jours en France (des expériences sont tentées pour la réduire à 5). 4 jours en primaire. La CFB adopte la semaine de 5 jours.

Le taux d'encadrement est moindre en CFB (dans le primaire : 1/16,6 contre 1/22,2 en France – dans le secondaire : 1/8,6 contre 1/16,5 en France). Ces chiffres sont sans doute dépassés, mais l'écart demeure.

La France dispose d'un très large éventail de manuels scolaires et d'outils didactiques, notamment en langues.

L'approche est davantage axée en France sur les « savoir ». En CFB, on met plutôt l'accent sur les « compétences », les « savoir-faire ».

On constate aussi une directivité accrue dans les programmes français, en termes de contenus, mais aussi de temps à consacrer en classe à telle matière.

Évaluation du professeur

En France, l'évaluation repose sur une note administrative de la direction et une note pédagogique de l'inspection, avec impact sur le traitement. Les résultats sont publiés par l'établissement.

En CFB, l'évaluation est faite par la direction de l'établissement et par l'inspection officielle des pouvoirs publics. L'inspection est confiée à des conseillers pédagogiques dans le réseau privé. Ces inspections sont sans impact financier.

Le système français garantit mieux la qualité de l'enseignement que la carrière plane en CFB, sauf promotion.

Les réseaux et leur tutelle

En France, les municipalités ont la charge de l'enseignement maternel et primaire. Les départements gèrent les collèges (11 à 15 ans) et les régions, les lycées (16 à 18 ans). En CFB, la tutelle des écoles privées relève pour les personnels des cours et tribunaux du Travail (contrat d'emploi) à la différence des collègues de l'enseignement public. Sur le plan administratif et pédagogique, les enseignants du réseau libre sont de plus en plus assimilés à ceux du réseau public par analogie (« mission de service public »).

Les rémunérations

En France, la rétribution se compose de plusieurs éléments :

- le salaire est calculé en fonction du titre, de l'ancienneté, du niveau d'enseignement et de la position de l'enseignant sur une échelle liée à son évaluation. Le salaire annuel brut est obtenu en multipliant le point de la fonction publique nationale par l'indice correspondant à l'échelon du professeur ;
- un supplément familial lié à ses charges de famille et à son salaire ;
- une indemnité de suivi et d'orientation composée d'une partie fixe et d'une partie variable dans les collèges et lycées où le professeur peut être principal, titulaire de classe ;
- un supplément lié aux heures supplémentaires (prestées sur neuf mois) au-delà de la charge normale avec une majoration de 20 % de la première heure, les autres rétribuées au tarif normal ;
- dans les zones 1 et 2, une indemnité de résidence.

Ce dispositif s'applique aux professeurs de l'école publique, mais aussi aux professeurs des écoles privées sous contrat avec l'État, à l'exclusion des directions des écoles privées rétribuées par leur employeur.

En CFB, le traitement des enseignants est fonction de leur statut (temporaire ou définitif, 10 ou 12 mois), de leur diplôme, du niveau où ils prestent, de leur ancienneté et de la matière enseignée (cours généraux, cours techniques, cours spéciaux, cours techniques et de pratiques professionnelles). S'ajoute parfois, pendant les 4-5 premières années, une indemnité de résidence. Les heures supplémentaires seront rémunérées en 2009.

Il ne fait aucun doute que le système français motive davantage qu'une carrière plane comme celle que l'on connaît en Wallonie et à Bruxelles, sauf promotion. En outre, si l'on tient compte de la fiscalité sur les salaires, qui est beaucoup plus pénalisante en Belgique, l'écart salaire poche est plus important (voir le chapitre « fiscalité »).

Voyons quelques exemples de barèmes français (1^{er} mars 2008) et belges (1^{er} février 2008).

Le traitement mensuel brut d'un instituteur français est de 1553,92 euros à l'échelon 1 et de 2346,83 euros à l'échelon 11.

S'ajoutent à cela les sommes brutes suivantes

- un supplément familial de 2,29 euros (1 enfant), 72,05 euros (2 enfants), 178,92 euros (3 enfants) à l'échelon 1, de 2,29, 81,07 et 202,99 euros à l'échelon 11 ;
- une ISO fixe de 98,34 euros ;
- d'éventuelles heures supplémentaires.

En CFB, le traitement mensuel brut, retenues déduites, d'un instituteur est de 1791,07 euros à l'ancienneté 0 et de 3102,44 euros au maximum (ancienneté de 27 ans).

Comparons à présent au niveau d'un professeur de collège ou de lycée (AESS ou agrégé).

En France, le traitement mensuel brut est de 1727,08 euros à l'échelon 1 et de 3741,26 euros à l'échelon 11.

S'ajoutent à cela les sommes brutes suivantes :

- un supplément familial de 2,29 euros (1 enfant), 72,05 euros ou 108,68 euros (2 enfants), 178,92 euros ou 276,62 euros (3 enfants) ;
- une ISO fixe de 98,34 euros et une ISI variable de 73,44 euros ;
- d'éventuelles heures supplémentaires.

En CFB, le traitement mensuel brut, retenues effectuées, est de 2108,87 euros à l'ancienneté 0 et de 3767,25 euros au maximum (ancienneté de 25 ans).

Protection de l'emploi

En France, seuls les professeurs du public ont droit à leur salaire s'ils perdent leur emploi.

En CFB, le traitement est maintenu, tant dans le public que dans le privé, à condition d'être nommé et agréé à titre définitif. On dispose également du droit à être réaffecté dans son réseau en fonction de son ancienneté de service.

Ce point devra être négocié.

Temps de travail hebdomadaire

En France, il est de 27 heures pour les instituteurs et de 18 heures pour les professeurs des collèges et lycées (certifiés, chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires), sauf les professeurs en documentation et ceux d'EPS, et de 15 heures pour les agrégés.

En CFB, un instituteur preste 26 heures. L'horaire d'un régent est de 22 heures au degré inférieur et de 21 heures au degré supérieur. L'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (licencié) preste 20 heures.

Formation continuée

En France, elle est conseillée, car c'est un droit des enseignants. Une formation a été mise en place en 2007 pour les trois années qui suivent la titularisation.

En CFB, elle est de 3 jours obligatoires par année scolaire (un en inter-réseau dans un centre officiel), un en réseau (centre choisi par l'enseignant) et un en école. Pour le reste, cela relève du souhait de chacun.

Allocation de rentrée scolaire

Elle n'existe pas comme telle en CFB (supplément d'allocations familiales) et il faut être inscrit dans l'enseignement obligatoire.

En France, elle est soumise à conditions :

* d'âge : il faut être né(e) avant le 1^{er} février 2003 et après le 15 septembre 1990 (année scolaire 2008–2009) ;

* de ressources : un plafond de revenus est fixé :

- 21.991 euros pour un enfant à charge ;
- 27.066 euros pour deux enfants à charge ;
- 32.141 euros pour trois enfants à charge ;
- 5.075 euros par enfant supplémentaire.

En CFB, aucune condition de revenus.

Les montants :

- a. en CFB : 50 euros dans le fondamental, 70 euros dans le secondaire (avant 18 ans), 25 euros au-delà de 18 ans. Ces montants sont indexés.
- b. En France :
 - de 6 à 10 ans : 272,59 euros ;
 - de 11 à 14 ans : 287,59 euros ;
 - de 15 à 18 ans : 297,59 euros.

Comment harmoniser les deux systèmes d'enseignement ?

Rappel

Le cycle français des apprentissages fondamentaux couvre trois années :

- première année : grande section ou grande maternelle (5 ans) ;
- deuxième année : cours préparatoire ou CP (6 ans) ;
- troisième année : cours élémentaire niveau 1 ou CE1 (7 ans).

Idem pour le cycle des approfondissements :

- première année : cours élémentaire niveau 2 ou CE2 (8 ans) ;
- deuxième année : cours moyen niveau 1 ou CM1 (9 ans) ;
- troisième année : cours moyen niveau 2 ou CM2 (10 ans).

Le collège commence à l'âge de 11 ans et comprend quatre années. Il correspond aux trois premières secondaires chez nous. Le lycée, que l'on entreprend à l'âge de 15 ans, couvre, lui, trois années.

o

Pour la 1^{ère} année de l'intégration à la France : formation des personnels des classes maternelles et de CP; négociation des contrats avec l'enseignement privé et adossement des Hautes Ecoles aux Universités ;

Année 2 – Harmonisation des classes maternelles et formation des personnels de CP, CE et CM;

Année 3 – Harmonisation des classes préparatoires et formation des personnels de CE et CM; création des I.U.F.M. (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres);

Année 4 – Harmonisation des CE1 et formation des personnels de collège ;

Année 5 – Harmonisation des CE2 et poursuite de la formation des personnels de collège ;

Année 6 – Harmonisation des CM1 et poursuite de la formation des personnels de collège ;

Année 7 – Harmonisation des CM2 et fin de la formation des personnels du collège ;

Année 8 – Harmonisation du collège, 1^{ère} année et formation des personnels du lycée ;

Année 9 – Harmonisation du collège, 2^e année et poursuite de la formation des personnels du lycée ;

Année 10 – Harmonisation du collège, 3^e année et poursuite de la formation des personnels du lycée ;

Année 11 – Harmonisation du collège, 4^e année et fin de la formation des personnels du lycée ;

Année 12 – Harmonisation de la 1^{ère} année du lycée ;

Années 13 et 14 – Harmonisation des 2^e et 3^e années du lycée.

Toutefois, un régime transitoire sera organisé pour :

- les élèves en cours de formation, en ce compris ceux appelés à recommencer une année d'études lors du passage au nouveau régime ;
- les professeurs nommés et agréés définitivement par la CFB ; seuls les nouveaux membres du personnel engagés en année 2 (classes maternelles), 3 (CP), 4 (CE et CM), 8 (collège) et 12 (lycée) et après ces dates connaîtront le statut des membres du personnel français (recrutement par concours).

BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE

Embellie pour le ministre Henry

Le Conseil d'État a rejeté le recours en suspension du refus de permis dans le dossier Citta Verde, à Farciennes. Quant au tribunal de première instance de Charleroi, il a rejeté la demande d'interdiction de pose d'une conduite de gaz à Montigny-le-Tilleul.

Le ministre Philippe Henry voit dans ces deux décisions la preuve que prendre son temps pour examiner tous les aspects d'un dossier, c'est la bonne méthode.

On se souvient que d'aucuns avaient saisi ces dossiers pour taxer le ministre de dogmatisme et d'incurie.

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 2 octobre 2010)

o

Décumul : Ecolo s'est fait avoir

Dans « Le Soir » du lundi 4 octobre 2010, Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon, répond aux questions de Pascal Lorent

o

Deux épineux dossiers, le DAR et le décumul des mandats, viennent d'être réglés. Ces décisions sont-elles bonnes ?

Concernant le décumul, les écolos se sont fait avoir comme des gamins. On leur a livré un texte qui n'entrera pas en vigueur, puisque prévu à partir de 2014, ou ne résistera pas une heure à un recours devant le Conseil d'État. Le Conseil d'État qui a considéré ce texte contraire à la Constitution et à la Convention européenne des Droits de l'Homme. C'est un des avis les plus sévères que j'ai lu. Le gouvernement a ainsi desservi la cause du décumul et lamentablement trompé les gens.

En quoi Écolo s'est-il fait avoir ?

Le texte entrera en vigueur en 2014 pour partie et en 2018 pour le reste. C'est le syndrome des écotaxes, conclues puis supprimées. Un décret prévu pour la législature suivante, qui peut y croire ?

Que proposez-vous à la place ?

Un texte qui soit juridiquement bétonné et négocié avec les autres niveaux de pouvoir. Le MR défend un décumul clair et identique pour tous, sur base d'un seuil de population. Chacun comprend qu'il est difficile d'être en même temps bourgmestre ou

échevin d'une ville de 75.000 habitants et député wallon. Je propose donc au gouvernement de recommencer le travail. (...)

Et à propos du DAR ?

Il faut se souvenir que le Décret d'autorisation régionale (DAR) est la réponse d'André Antoine (CDH) pour empêcher des recours contre des permis délivrés en application du Cwatupe, le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie. Depuis l'adoption du DAR, en juillet 2008, nous avons exprimé nos doutes. À ce jour, que constate-t-on ? Que le gouvernement wallon est confronté à 26 recours. Et il vient de décider d'appliquer le DAR une fois sur deux. Il y a des investissements majeurs en attente. Le risque est de voir ces dossiers mis en difficulté. La Wallonie ne peut se permettre une telle aventure.

Que feriez-vous ?

Réaliser une évaluation rapide du Cwatupe. Pas terminée en 2012, comme le prévoit le ministre Henry, au terme d'une procédure qui coûte 1,350 million, mais dès la fin du premier semestre 2011. Et tant que la Cour constitutionnelle ne s'est pas exprimée, il faut appliquer le DAR. Le modifier maintenant ajoutera un risque juridique et donnera un mauvais signal aux investisseurs.

Cet accord n'est-il pas la preuve que la majorité fonctionne ?

L'attente des gens, c'est un véritable projet pour la Wallonie, avec une réforme du fonctionnement des institutions et la suppression d'un certain nombre de structures et une vraie dynamique de développement. Le fait qu'on ait provisoirement atterri dans deux des très nombreux conflits de l'Olivier, ne peut dissiper le malaise de l'opinion et des observateurs. Cette majorité déçoit. Ce n'est pas ce gouvernement qui porterait l'An I du redéploiement wallon. Un exemple ? La politique de mobilité, c'est la suppression de bus dans les régions rurales, le transport scolaire des enfants handicapés dans des conditions indignes, l'augmentation des tarifs, la suppression du service 105. Et on nous avait annoncé une révolution en matière de mobilité !

Qu'apporterait de plus le MR au sein du gouvernement wallon ?

Repensons le fonctionnement de la Région, supprimons des structures et procédures lourdes, investissons dans la formation, réformons le Forem, ciblons les investissements dans la recherche, rétablissons la relation de confiance avec la population... Nous partageons une ambition pour les Wallons mais il faut aussi être lucide quant à l'état de la Wallonie et de sa dette effective.

De qui prendriez-vous la place ?

Je dois bien constater que la gestion des ministres écolos a lourdement déçu. Le dossier des bâtiments scolaires, nous l'attendons depuis plus d'un an et il ne vient pas.

Les réformes des primes énergie n'ont reçu le soutien ni des secteurs concernés, ni de la population.

Remplacer Écolo aux côtés du PS. Renoncez-vous à faire basculer le centre de gravité de la Wallonie ?

Nous voulons travailler avec ceux qui partagent la vision d'une Wallonie réformée. Et notre objectif reste de faire évoluer la gouvernance et la qualité de la gestion de la Région et de participer à son redéploiement. Mais avec qui et dans quel rapport de force ? Ce serait se hasarder à prédire l'avenir.(...)

Le fait régional émerge...

Les régions peuvent être les piliers d'un nouveau modèle. Mais il faut aussi maintenir un lien de solidarité entre Bruxelles et la Wallonie.

Que faut-il garder de commun ?

Ce débat, nous devons l'avoir entre francophones, comme au Fédéral : voir ce que nous devons gérer ensemble parce qu'il y a une plus-value.

o

La SRWT doit faire marche arrière

Le ministre Philippe Henry (Ecolo) ne semble pas partager les orientations du groupe Tec sur les économies à faire pour équilibrer sa situation. Il a envoyé un courrier à la société faîtière (SRWT) lui demandant d'explorer d'autres pistes que celles arrêtées en conseil d'administration et soumises à l'exécutif wallon. Il ne se prononce pas pour l'instant sur la hausse tarifaire de 6 % envisagée par le groupe Tec.

En effet, le gel de la dotation régionale a fragilisé financièrement le groupe Tec. Conséquence, malgré un effort exceptionnel de 6,25 millions d'euros de la part de l'exécutif wallon, son budget prévisionnel de 2011 affiche un déficit de 12,676 millions d'euros. Si la hausse tarifaire de 6 % est acceptée par l'exécutif wallon, la perte devrait être ramenée à environ 8,6 millions. Pour éviter ce dérapage, le groupe a arrêté un plan d'économie prévoyant la suppression de lignes de bus peu fréquentées le dimanche ou en dehors des heures de pointe. Il veut aussi transférer à des ASBL la gestion de 9 bus pour personnes à mobilité réduite dont il assure encore actuellement le service. Sans oublier la non-reconduction de contrats à durée déterminée et le non-remplacement des départs naturels. « *Nous refusons la suppression de lignes de bus qui risque de toucher une population qui n'est déjà pas gâtée pour l'instant à savoir celle des zones rurales. Par ailleurs, c'est un mauvais signal aux usagers qu'on veut attirer vers les transports en commun* », explique-t-on au cabinet Henry.

(Philippe Lawson – « Le Soir » – 5 octobre 2010)

Armes wallonnes

Avec 1.092 licences octroyées et un chiffre de 805 millions d'euros, 2009 peut être qualifiée d'année record pour les exportations d'armes wallonnes.

Cette croissance va-t-elle se poursuivre ? Des experts répondent par la négative, pour trois séries de raisons : la crise financière mondiale a freiné les investissements militaires dans de nombreux pays ; ils le sont également aux États-Unis depuis l'intronisation du président Obama ; et le nombre de conflits aurait diminué de par le monde.

En tout cas, les données du premier semestre 2010 iraient dans le sens d'un ralentissement.

On sait que le débat est toujours en cours sur la réforme projetée de l'octroi de licences d'exportations d'armes en Wallonie et que l'inquiétude du secteur est grande à l'égard de la note d'orientation du gouvernement Olivier.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 6 octobre 2010)

o

Namur définitivement capitale de la Wallonie

La Commission des Affaires générales du Parlement wallon a approuvé à l'unanimité un projet de décret qui consacre Namur comme capitale de la Wallonie et comme siège du gouvernement ainsi que du Parlement wallons.

M. Demotte s'est réjoui de l'évolution des mentalités à ce sujet : *Que nous semble loin l'époque où l'on ne pouvait pas évoquer les Régions et plus encore la conscience régionale sans susciter des crispations quasi irrationnelles chez certains. C'était du temps où d'aucuns brandissaient tel un épouvantail le spectre de la menace nationaliste.*

Le ministre-président a aussi tenu à replacer le décret dans son contexte : l'initiative n'a pas été dictée par l'actualité mais s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Politique régionale (DPR) et du Plan Marshall dont une des mesures vise la promotion d'une « conscience wallonne, source de mobilisation ».

Le député libéral Richard Miller a, lui aussi, insisté sur l'importance du décret. *Ce n'est pas bénin, c'est un acte politique. C'est dire pour nous, MR, à quel point le fait régional est devenu incontournable*, a-t-il expliqué, avant de rappeler l'importance pour les Réformateurs des liens entre Bruxelles et la Wallonie au sein d'une Fédération Wallonie-Bruxelles.

o

Gouvernance

Le Parlement wallon a adopté deux projets de décret à l'enseigne de la « bonne gouvernance ».

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur après les élections communales et provinciales de 2012 :

– on ne pourra plus être à la fois membre d'un exécutif local (collège communal ou provincial, bureau de CPAS) et membre permanent d'un organe de direction d'une intercommunale qui est associée à la commune ou à la province en question. Par membre, on entend un membre du personnel : la nouvelle incompatibilité ne s'étend pas à la qualité d'administrateur;

– on ne pourra plus être à la fois membre d'un exécutif local et haut fonctionnaire (à mandat) ou d'organisme d'intérêt public (directeur général). On parle là des administrations tant fédérales que communautaires et régionales. Quant aux OIP, les ASBL notamment ne sont pas concernées;

– un conseiller communal ou provincial ne pourra plus détenir plus de trois mandats effectivement rémunérés d'administrateurs d'intercommunales. Ainsi étend-on une mesure déjà en vigueur dans les collèges.

Jean-Paul Wahl, de l'opposition MR, estime que ce que la majorité a fait depuis quinze mois en matière de gouvernance *est puéril et vide par rapport aux promesses et aux attentes*.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 7 octobre 2010)

o

Zonings recalés en Wallonie

Inter-Environnement Wallonie (IEW) a émis un avis négatif sur plus de 70 % des 38 projets de zonings élaborés dans le cadre du « Plan prioritaire bis » (« PP II ») et portés par les différentes intercommunales de développement économique réparties en Wallonie. L'organisation non gouvernementale régionale, qui rassemble plus de 150 associations actives en Wallonie, rejette certains projets car ils concernent de grandes zones agricoles ou des sites présentant un intérêt paysager.

Au cabinet du ministre wallon de l'Aménagement du territoire, on estime que l'avis d'IEW est un avis parmi ceux que doivent donner des membres du comité d'accompagnement des zones de développement d'activité économique. Sont également membres du comité la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) ou encore l'Union wallonne des entreprises (UWE).

C'est en juillet 2008 que le gouvernement wallon a adopté le Plan prioritaire bis de création de zones d'activité économique. Cette adoption constituait une étape préalable à la modification du plan de secteur et visait à répondre à la demande toujours croissante de terrains dédiés à l'activité économique.

Avec une liste de sites potentiels, le « PP II » couvre une surface totale d'environ 2.000 hectares répartis sur 38 zonings.

(Philippe Lawon – « La Libre Belgique » – 7 octobre 2010)

o

Chômage en baisse

Le chômage a diminué en septembre. On dénombre fin septembre 208.513 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et 25.457 jeunes en stage d'attente, soit un total de 233.970 personnes ou 15,1 % de la population active, contre 15,4 % en septembre 2009.

o

Quand le halal fait recette

L'Awex a créé un « Club halal ». Celui-ci réunit 41PME vendant des produits et services qui respectent les prescrits du Coran. L'objectif est de pénétrer un marché de 900.000 consommateurs.

Non pas que nous ayons changé notre orientation philosophique mais il y a un réel potentiel, commente Philippe Suinen, patron de l'Awex.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 8 octobre 2010)

o

Exportations en hausse de près de 20 %

Selon les chiffres de la Banque nationale, les exportations wallonnes confirment l'embellie amorcée fin 2009 après une année plombée (- 15,1 %). En effet, au premier semestre 2010, la croissance des exportations (hors gaz naturel, qui, en raison de sa faible valeur ajoutée, déforme les résultats) est de 19,4 % par rapport au premier semestre 2009.

Autrement dit, la réduction des exportations enregistrée l'année dernière a été plus que compensée en seulement 6 mois. Précision de taille : le Sud du pays n'avait plus vu une croissance pareille depuis 10 ans !

L'économie wallonne fait mieux que l'Allemagne (+17,1 %) ou que la France (+12,1%) et suit de très près les Pays-Bas (+20,6%). Toutefois, la Flandre se situe légèrement au-dessus de la performance wallonne : +19,6 % (mais avait perdu plus de 20 % en 2009). Par contre, Bruxelles s'en sort plutôt mal et reste dans le rouge : -5,2 %, après avoir perdu 16,2 % en 2009.

A plus long terme, les exportations wallonnes, de 2006 à 2010, ont connu une croissance moyenne de 6,9 %. La Wallonie coiffe ainsi au poteau tous ses voisins directs, Flandre y compris (+5,5 %).

Sur le plan sectoriel, ce sont les produits chimiques qui arrivent en tête des exportations wallonnes (près d'un tiers des exportations). Ils progressent de 36 % au premier semestre 2010. Suivent les métaux et les constructions métalliques (16,97 % des exportations et +17,3 %) et les machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques (10,51 % des exportations et +4,8 %).

La France reste le client n°1 de la Wallonie (pour 10 milliards d'euros annuellement, +25 % en 2010). L'Allemagne vient ensuite, suivie des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Italie et du Royaume-Uni. La Chine est le 11e plus gros importateur de produits wallons (400 millions annuellement, +8,4 %).

Encore quelques chiffres en vrac : les exportations au Canada explosent littéralement (+117 %), boostées par les produits pharmaceutiques qui occupent une part de plus en plus importante dans l'économie wallonne. Aux USA, les résultats sont également excellents : +57,7 %.

Par ailleurs, l'Océanie (+25 %), l'Asie centrale (+12,8 %) et l'Extrême-Orient (+9,4 %) se portent bien. Tandis que l'Afrique du Nord stagne (+0,4 %), que l'Amérique latine recule (-1,4 %) et que l'Afrique subsaharienne s'effondre (-33,1 %).

L'Awex a également dévoilé son programme d'actions en 2011 : au total, 228 opportunités sont en voie de finalisation, touchant 25 secteurs différents et concernant 80 pays. « *Nous allons notamment surcompenser notre relative faiblesse par rapport à l'Allemagne, qui n'est que le second marché pour la Wallonie pourtant directement voisine* », a déclaré Philippe Suinen, patron de l'Awex.

L'année prochaine, quatre missions principales sont prévues par l'Awex : Chine, Russie, USA et Chili-Pérou.

(F.C. – « La Libre Belgique » – 8 octobre 2010)

o

Soins palliatifs

Eliane Tillieux, ministre wallonne de la Santé, a dressé le bilan du plan lancé en 2009 en faveur des soins palliatifs.

Concrètement, ce plan a favorisé la formation d'aides familiales, l'accompagnement spécifiques des enfants malades ou encore l'engagement de psychologues, dont l'équipe sera renforcée dans le cadre du programme 2010–2011.

La ministre souhaite que *dans chaque institution, on réfléchisse à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel, identifiant les objectifs, les méthodes de mise en œuvre et les moyens d'évaluation.*

(Belga)

o

La Wallonie grignote son retard fiscal sur la Flandre

La contribution de la Wallonie à l'impôt sur le revenu s'améliore sensiblement. En 2004, le Sud du pays « pesait » 28,06 % des recettes de l'IPP. En 2010 (revenus 2009), cette part relative est de 28,35 %. Dans le même temps, la Flandre est restée à 63,15 % et Bruxelles a régressé, de 8,79 à 8,49 %.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 11 octobre 2010)

o

Inquiétude des CPAS wallons

La Fédération des CPAS wallons s'inquiète à propos d'un projet du Forem visant à trier les demandeurs d'emploi en 4 catégories : 1° les personnes prêtes à l'emploi ; 2° les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi ; 3° les personnes dans un parcours de formation ; 4° les personnes ayant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique

La Fédération des CPAS wallons s'alarme. Elle a eu vent d'un projet du Forem de catégoriser les chômeurs demandeurs d'emploi. Et s'inquiète des conséquences que cela pourrait avoir sur les finances des CPAS, pourtant déjà fort sollicitées.

Les CPAS redoutent que les personnes « éloignées de l'emploi » soient renvoyées à la charge des CPAS ou des services de santé mentale.

Les CPAS wallons gèrent actuellement 10 000 projets d'insertion, commente Philippe Defeyt. On estime qu'il y a environ autant de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Nous ne pouvons pas nous en occuper sans moyens nouveaux. Sans compter

les questions éthiques soulevées. *Qui va opérer la sélection ?*, s'inquiète le président du CPAS namurois. *Il pourrait y avoir un problème de stigmatisation.*

Le cabinet Antoine dit n'avoir jamais eu l'intention de « délester » le Forem des personnes les plus difficiles à réinsérer sur le marché du travail.

(Vincent Rocour – « La Libre Belgique » – 13 octobre 2010)

o

Le mérite wallon

On connaît l'intérêt porté par le ministre-président Rudy Demotte à l'image wallonne.

C'est dans ce registre qu'il convient de situer le projet de décret « relatif au mérite wallon ».

Il s'agit, pour l'exécutif, de reconnaître des Wallonnes et des Wallons qui s'illustrent dans leur domaine d'excellence, par leurs actes notoires, par des actions qui peuvent être qualifiées d'exemplaires ou qui bénéficient à la Wallonie. Cela afin *de contribuer à la fierté et au respect des Wallons.*

Le gouvernement s'est aussi accordé *sur le principe de construire une véritable image de marque pour la Wallonie.* On identifie une « marque », on l'organise, on assied sa puissance en l'associant à un ou plusieurs produits phares.

Un cahier des charges et un budget seront prochainement établis, avant ouverture d'un marché public aux agences de communication. La mise en place de l'image de marque internationale devrait être effective pour la rentrée 2011. Avec logos et autres slogans qui s'ensuivent.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 15 octobre 2010)

o

Le grand centre européen de Janssen à La Louvière

Janssen, la filiale pharmaceutique belge du géant américain Johnson & Johnson, a posé la première pierre de son futur super-centre de distribution européen à La Louvière, soit à deux pas du centre de distribution de matériel médical de J&J à Courcelles, ouvert en 2007. Une fois les travaux achevés, les deux sites fonctionneront comme un seul et même ensemble logistique prépondérant en Europe et place sous une direction commune.

Dans son discours, destiné aux dirigeants de J&J, le ministre-président Rudy Demotte a tenu à rappeler que la Wallonie était désormais la région la plus attractive d'Europe en matière de logistique, selon une étude du cabinet Cushman & Wakefield publiée en 2009.

(Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 20 octobre 2010)

o

Les Wallons plébiscitent l'éolien

Un sondage révèle que 86 % des Wallons sont favorables à l'énergie éolienne.

o

Arcelor bloque le Trilogiport

A peine la demande du permis d'urbanisme pour la réalisation de la plate-forme multimodale Trilogiport introduite qu'on apprend que celle-ci est de nouveau confrontée à une difficulté de taille. Elle concerne la connexion ferroviaire de la plate-forme qui ne pourra que renforcer son attractivité. Celle-ci doit se faire en passant sur le site d'ArcelorMittal à Chertal et en utilisant la voie ferrée dont le groupe sidérurgique est propriétaire. Pour ce faire, une convention doit être signée entre le Port autonome de Liège (PAL), maître d'œuvre du projet Trilogiport, la Région wallonne, pouvoir subsidiant, et ArcelorMittal.

Mais ce dernier ne facilite pas les choses. Dans le procès-verbal du dernier conseil d'administration du PAL, on peut lire : *On constate (...) un durcissement des conditions d'accès qui rend très aléatoire l'utilisation de la voie ferrée d'ArcelorMittal par les utilisateurs de Liège Trilogiport. De plus, les prétentions financières d'ArcelorMittal sont importantes et ArcelorMittal exige également l'abandon à son profit des installations ferroviaires posées par le SPW.*

Dans le cas où ArcelorMittal ne reverrait pas sa position, un tracé ferroviaire indépendant est envisagé. *Une étude d'incidences serait nécessaire avec à la clé, l'obtention d'un nouveau permis*, dit-on. Mais cela viendrait alourdir le coût du projet Trilogiport. Actuellement, l'investissement total s'élève à environ 155 millions d'euros dont 115 millions d'euros apportés par les partenaires privés (Euroports, Dubai Ports World, etc.) et 40 millions du public.

Il vise à aménager 120 hectares pour divers secteurs d'activités : terminal à conteneurs, zone logistique des centres de distribution européens, etc. Les promoteurs signalent que Trilogiport devrait entraîner la création de 2.000 nouveaux emplois et renforcer le potentiel wallon de transfert vers la voie d'eau.

(Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 22 octobre 2010)

o

Aéroports : 357 millions d'euros aux riverains

C'est ce qu'a déboursé la Région wallonne en isolations et rachats de maisons. Les travaux d'isolation mobilisent 140 personnes à Liège et Charleroi Airport.

Le dossier des mesures d'accompagnement constitue un premier exemple de l'alliance emploi-environnement avant l'heure. En effet, ces dossiers ont entraîné la création ou le développement d'entreprises spécialisées dans les travaux d'isolation de maisons ou la fabrication de matériau utilisé.

(Philippe Lawon – « La Libre Belgique » – 25 octobre 2010)

o

Budget 2011

Le budget 2011 se caractérise par un déficit de moins de 600 millions d'euros, soit un désendettement de 200 millions sur les prévisions.

Au-delà des efforts qui sont surtout dus au renoncement de différents départements à investir et à la volonté d'imputer les nouvelles recettes en priorité au désendettement, plusieurs mesures ont été entérinées par le gouvernement.

Ainsi, Le ministre du Budget, André Antoine, garantit une paix fiscale durable et le maintien de la défiscalisation au profit de la relance économique. Par ailleurs, il sera mis fin au financement alternatif.

Répondant au reproche de l'Institut des Comptes Nationaux d'inscrire en recettes des dépenses, le ministre a souligné que les dépenses resteraient bien des dépenses. A l'avenir, seuls les investissements qui sont clairement autorisés par l'Europe seront réalisés. Pour ce qui est du Plan Marshall 2.Vert, les crédits sont doublés, soit 200 millions d'euros.

Le gouvernement s'engage également à ne pas faire de report de charges vers les communes. En outre, le Fonds des communes continue d'augmenter d'1 % indexé.

Mentionnons encore un apport complémentaire à la SRWT et donc aux Tec, pour décriper une situation envenimée par le gel de la dotation en 2010. Il est question de 5 millions de plus, et de manière récurrente.

Enfin, le triangle emploi-économie-recherche est l'axe fondamental sur lequel va se concentrer le gouvernement. Cela passe, entre autres, par un renforcement des crédits destinés à la formation.

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 29 octobre 2010)

o

« André Antoine raconte des blagues »

Le ministre raconte des blagues aux Wallons, juge Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon. Alors quoi, la bonne nouvelle c'est qu'on ne doit plus emprunter « que » 600 millions ? Ca reste toujours de l'endettement et la dette wallonne continue à s'alourdir. Je trouve que c'est un très mauvais signal de présenter la chose comme le ministre le fait. Surtout à un moment où on est en train de renégocier la loi de financement avec le fédéral.

Willy Borsus rejette également les dires du ministre selon lesquels les financements alternatifs seront abandonnés : *Faux. Il y a quelques jours, on a encore accordé 17 millions via la Société wallonne au crédit social afin de financer les prêts Tremplin. Et la Banque européenne vient de débloquer 600 millions pour les travaux publics via la Sofico. Et qui prend en charge tout cela ? La Région wallonne !*

Willy Borsus lance cette proposition : qu'un organe externe analyse objectivement les comptes wallons. Histoire d'être fixé définitivement sur l'état des finances de la Région.

Le MR voudrait aussi que le budget 2011 soit un budget de relance et de réformes : *Il faut dégager des moyens en supprimant des structures qui ne servent à rien ou qui doublonnent. Et les allouer à de vrais besoins sociaux. Comme le TEC. Si on ne le refinance pas, il y aura des suppressions de lignes. Actuellement, on prévoit 5 millions. C'est la moitié de ce qu'il faudrait !*

Enfin, pour ce qui est du Plan Marshall, Willy Borsus estime qu'il n'est pas assez dopé : *le gouvernement n'a rien prévu pour l'alliance emploi-environnement dans son ajustement budgétaire de 2010 !*

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 30 octobre 2010)

o

« Des hectares pour les zonings »

Le gouvernement wallon a donné son feu vert pour mobiliser 890 hectares de terrain pour 26 nouveaux zonings.

La démarche est innovante. Elle vise à concilier les besoins économiques et la « gestion parcimonieuse du territoire » énoncée dans la Déclaration de politique régionale.

403 hectares suivront durant le premier trimestre 2011.

Cette fois, Liège a été gâtée. En mars prochain, ce sera le tour du Hainaut.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 5 novembre 2010)

o

Recul, pour le 7^e mois consécutif, du chômage

Le chômage a reculé de 11.307 unités entre septembre et octobre 2010. Le taux est de 14,4 % contre 14,8 % il y a un an.

Le ministre André Antoine souligne que depuis le début de l'année, la Wallonie est la seule région à afficher une tendance à la baisse. Il se réjouit que ce sont essentiellement des emplois privés qui permettent une diminution du nombre de demandeurs d'emploi. *Ces chiffres positifs reflètent la véritable dynamique qui s'est enclenchée en Wallonie avec le Plan Marshall, dynamique renforcée par l'avènement d'un nouveau Forem, aujourd'hui plus que jamais au service de l'emploi.*

À noter également le succès des contrats « win-win » enregistré au sud du pays. On en dénombre 21.475 au 4 novembre.

Le ministre Marcourt a-t-il menti ?

C'est ce que prétend Pierre-Yves Jeholet dans l'interview qu'il accorde à Pascal Lorent du « Soir », le 10 novembre.

Au printemps 2010, le ministre wallon de l'Economie avait laissé entendre que la Caisse wallonne d'investissement soutenait plusieurs projets.

Mais, explique le député wallon MR, dans le mémorandum adressé à la Commission européenne – en réponse aux questions posées par ses services –, le ministre confirme que pas un euro n'a été prêté ou investi par la CIW et que les affirmations précédentes avaient pour but de rassurer les souscripteurs en leur montrant que la banque fonctionne. Or, c'est la SRIW qui prête l'argent, preuve que la CIW ne fonctionne pas. C'est donc contraire à ce qu'il a dit au parlement et aux médias.

Et Pierre-Yves Jeholet de conclure : *S'il a menti délibérément au parlement, alors que le gouvernement où il siège met en avant la bonne gouvernance et la transparence, c'est grave. Il doit alors tirer les conséquences de son mensonge et démissionner.*

Devant le Parlement wallon, le ministre a réfuté les accusations portées contre lui. Il a affirmé qu'il avait bel et bien informé les parlementaires du problème. En attendant que la Commission européenne donne son feu vert à l'intervention de la Caisse, la SRIW a préfinancé les prêts accordés aux PME. A ce jour, 17 millions d'euros sur les 80 millions récoltés par la Caisse au travers d'un appel public à l'épargne ont été investis. Et Jean-Claude Marcourt de conclure : *Cette Caisse, on parviendra à la faire fonctionner et on libérera les montants dès que l'Europe aura donné son autorisation.*

Pour un nouveau pacte social wallon

Interrogé par Philippe Lawson de « La Libre Belgique », le 16 novembre, le ministre wallon de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Jean-Claude Marcourt, prône un pacte social wallon. Il revient également sur la question de la Caisse d'investissement de Wallonie.

o

Que pensez-vous de la récente décision d'ArcelorMittal de mettre des outils du "froid" à l'arrêt ?

Je peux comprendre cette décision du groupe sidérurgique, car il faut être conscient des mutations industrielles qui se jouent dans le monde et du fait que l'Europe a un déficit à ce niveau. Mais je pense évidemment aux 500 travailleurs qui seront touchés par cette mesure d'ArcelorMittal et j'en appelle au dialogue social. Au moment où s'enclenchent les négociations sur l'Accord interprofessionnel (AIP), je pense que la Wallonie doit se doter d'un pacte social.

Plaidez-vous implicitement pour une paix sociale ?

Non, ce n'est pas la même chose. Le pacte social wallon que je défends demande que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur les objectifs de développement économique de notre région. Tout le monde veut le développement de la Wallonie, nous devons donc, de manière responsable, redoubler d'efforts pour accélérer le processus. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer des patrons d'entreprises et des responsables syndicaux sur le sujet et je crois que tout le monde est conscient qu'il faut travailler à l'élaboration de ce grand pacte social.

Quelle est la contribution de l'Europe au développement wallon ?

Ce qui est bon pour l'Europe l'est aussi pour la Wallonie. Quand on prend les grands secteurs comme la pharmacie et la sidérurgie, on se rend compte que l'Europe est en retard pour soutenir le développement. C'est pour cette raison que je suis heureux du fait que la Commission européenne ait déposé, fin octobre, une proposition pour une nouvelle politique industrielle. C'est aussi dans cette optique que s'inscrit mon action prônant l'Union pour l'innovation. L'Europe ferait mieux de penser qu'elle a beaucoup d'atouts en mains, mais qu'elle ne met pas en valeur faute de croire en elle.

Justement, la Commission critique la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW)...

La critique ne porte pas sur la Caisse, mais plutôt sur le type de produits qu'elle va offrir aux entreprises. La question est de savoir si elle sera un opérateur strict de marché ou s'il sera question d'aides financières. Il aurait été plus simple de faire de la Caisse, dès le départ, une banque. Mais il n'y a pas eu de consensus à ce niveau au

sein de l'exécutif wallon. L'idée d'une banque publique fait toujours peur et c'est d'autant plus malheureux que si le Crédit communal était resté à sa mission de base de financement des collectivités locales, on n'en serait pas là aujourd'hui avec la crise.

N'aurait-il pas été plus simple de confier la mission de la CIW à la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) ?

Je ne fais qu'exécuter une décision du gouvernement. La Caisse est un outil technique visant à compenser dans les outils économiques wallons ce que nous y avons prélevé, soit plusieurs millions d'euros, pour venir en aide aux institutions bancaires. Personne ne s'est posé la question de savoir où nous avons trouvé les 850 millions déboursés pour sauver les banques. De plus, la Caisse n'a pas de personnel. Je me demande même pourquoi un outil, qui ne pèse que 80 millions d'euros, suscite autant de polémique au point de motiver certains à déposer plainte auprès de la Commission européenne.

Aujourd'hui, l'opposition MR au Parlement wallon vous traite de menteur...

Je remercie le député Ecolo, Manu Disabato, d'avoir rappelé à un moment donné qu'il n'y a pas de divergence entre ce que j'avais dit au Parlement wallon et les faits aujourd'hui. Le débat politique mérite mieux que d'être simplement une politique-spectacle comme tend à le faire croire le député MR Pierre-Yves Jeholet qui me traite de menteur. Au moment où la population est confrontée à des problèmes d'emploi, j'estime que s'abaisser à instrumentaliser des éléments comme la Caisse ne grandit pas le débat.